Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230320-DELIB2023029-DE

N°2023-029

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE
SOUS-PREFECTURE DE TORCY

VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 20 MARS 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le 20 du mois de mars à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni à la Grange, sise place Edmond de Rothschild - 77220 Tournan-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du mardi 14 mars 2023 et affichée le mardi 14 mars 2023.

Présents : GAUTIER Laurent, COURTYTERA Véronique, GREEN Alain, GAIR Laurence, SEVESTE Claude, LONY Eva, LAURENT Pierre, PELLETIER Maryse, KHALOUA Madani, SONTOT Alain, MARCY Jean-Pierre, BAKKER Hubert, OUABI Isdeen, COCHIN Lionel, PERALTA SUAREZ Mari, MONOT Laure, FOLLIOT Pascal, GANDARD Isabelle, VAN ASSELT Laurence, THUMEREL Sandrine, DAOULAS Stéphanie, JOSSET Isabelle, ROBILLARD Christophe, CLEMENT-LAUNAY Martine.

Absents représentés : TEIXEIRA Christelle représentée par PERALTA SUAREZ Mari, BAHIN Corinne représentée par Véronique COURTYTERA, EL MKELLEB Fabien représenté par DAOULAS Stéphanie, GRANDJEAN Laurent représenté par GREEN Alain.

Absents : TOUMAZET Pascale.

Secrétaire de séance : Madame LONY Eva

Objet : Demande de subvention au titre du Fonds Vert 2023, ou tout autre dispositif de État.

Nombre de membres en exercice :	**29**
Nombre de membres présents :	**24**
Nombre de suffrages exprimés :	**28**
Votes pour :	**28**
Votes contre :	**0**
Abstentions :	**0**

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230320-DELIB2023029-DE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

La Ville de Tournan-en-Brie engage chaque année des opérations d'investissement pour répondre aux attentes des Tournanais et aux évolutions de son territoire. La Ville est également engagée dans les programmes d'actions liés au Plan Climat Air Energie des territoires de la Communauté de Communes des Portes Briardes., entre Ville et Forêts.

La Ville de Tournan-en-Brie sollicite systématiquement tous les partenaires institutionnels pour participer au financement de ses projets.

A ce titre, un nouveau dispositif d'accompagnement des projets des collectivités territoriales en faveur de la transition écologique et de la protection de l'environnement a été annoncé **le 27 août 2022 par la Première ministre.**

Dispositif inédit, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds vert », va aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie.

Il est doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets pour le financement des projets présentés notamment par les collectivités territoriales.

Dans le cadre de son plan de sobriété en faveur d'une réduction des consommations énergétiques et par voie de conséquence aux fins de répondre aux problématiques de coût de l'énergie, la Ville a réalisé dans un premier temps, un schéma directeur d'Aménagement Lumière visant à classifier les rues de la ville par catégories (résidentielles, centre-ville, commerces, grands axes routiers…) afin de donner un sens :

- au niveau d'éclairement attendu,
- à l'abaissement de puissance programmé,
- aux horaires pendant lesquels est abaissée.

Il est également proposé de présenter un deuxième projet aux services de l'État consistant en la végétalisation de la cour d'école maternelle Claude Santarelli.

La cour de cette école est exposée plein sud. Les sols sont minéralisés et imperméables, composés d'enrobés vieillissants et de sols souples en partie dégradés. La cour se trouve directement exposée au rayonnement solaire et aux fortes chaleurs, empêchant les élèves d'en profiter en période estivale. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une réflexion pluriannuelle d'interventions dans tous les groupes scolaires avec la végétalisation et la création d'ilots de fraicheur.

Le projet poursuit trois objectifs :

- **La végétalisation :** promouvoir et développer la biodiversité, créer des pôles de fraicheur, perméabiliser les sols, créer des espaces de cultures potagères ou floristiques ;

- **L'inclusion :** dégenrer les activités à l'intérieur de la cour, favoriser des petits espaces de regroupement et de partage ;

- **Envisager la classe à l'extérieur :** utiliser des zones pour promouvoir des activités récréatives et artistiques, créer des espaces ombragés propice à l'enseignement hors les murs.

Aussi, un dossier de demande de subvention au titre du Fonds Vert, ou de tout autre dispositif de l'État, est réalisé pour 2023 au titre de ces deux projets.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la circulaire du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires du 14 décembre 2022 relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert) ;

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230320-DELIB2023029-DE

N°2023-029

Vu le courrier du préfet de Seine-et-Marne aux élus du 07 février 2023 ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au remplacement de l'ensemble des éclairages publics par des LED et de modifier les cycles d'éclairement ;

Considérant qu'il est nécessaire, dans un objectif de préservation de l'environnement et de réduction des températures, de végétaliser la cour d'école maternelle Claude Santarelli ;

Vu les projets ;

Considérant le programme des travaux et d'équipement 2023 défini dans le tableau suivant.

Montant prévisionnel des travaux et de subvention au titre du Fonds vert 2023 :

	Coût prévisionnel HT	**Subvention Prévisionnelle**
Modernisation de l'éclairage public et modification du cycle d'éclairement	723.157,90 €	50 % du montant HT des travaux

	Coût prévisionnel HT	**Subvention Prévisionnelle**
Végétalisation de la cour d'école maternelle Claude Santarelli	308.273,03 €	40 % du coût des travaux HT

Le conseil municipal, ayant entendu les exposés de Monsieur KHALOUA Madani, Adjoint au Maire chargé des sports et de Monsieur GAUTIER Laurent, Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le projet d'investissement.
- Arrête les modalités de financement comme suit :

Modernisation de l'ensemble des éclairages publics par des LED et modification du cycle d'éclairement

Plan de financement des travaux :

DÉPENSES		
Imputation compte	Montant HT	Montant TTC
Compte 21	723.157,90 €	867.789,48 €

RECETTES		
Moyens financiers	**Montant HT**	**Taux**
Aides publiques		
Etat – DSIL ou DETR		
Etat – Autres subventions FONDS VERT	361.579,00 €	50 %
Conseil Régional	150.000,00€	20.74 %
Conseil Départemental		
Autres (certificat d'énergie)	46.606,00 €	6,44 %
Total aides publiques	558.185,00 €	77,19 %

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230320-DELIB2023029-DE

Emprunts		
Ressources propres	164.972,90 €	22,81 %
Total général	723.157,90 €	

Végétalisation de la cour d'école maternelle Claude Santarelli

Plan de financement des travaux

DÉPENSES		
Imputation compte	**Montant HT**	**Montant TTC**
Compte 21	308.273,03 €	369.927,64 €

RECETTES		
Moyens financiers	**Montant HT**	**Taux**
Aides publiques		
Etat – DSIL ou DETR		
Etat – Autres subventions FONDS VERT	**123.308,00 €**	**40 %**
Conseil Régional	92.482,00 €	30 %
Conseil Départemental		
Autres (à spécifier)		
Total des aides publiques	**215.790,00 €**	**70 %**
Emprunts		
Ressources propres	92.253,00 €	
Total général	308.273,03 €	

- Autorise Monsieur le maire ou son représentant à solliciter l'aide financière de l'Etat, au titre du Fonds Vert 2023 ou au titre de tout autre dispositif de financement de l'Etat pour la modernisation de l'ensemble des éclairages publics par des LED et la modification du cycle d'éclairement ainsi que pour la végétalisation de la cour d'école maternelle Claude Santarelli.

Fait et délibéré en séance, le 20 mars 2023.

Laurent GAUTIER
Conseiller Départemental
Maire de Tournan-en-Brie

MAIRIE DE TOURNAN-EN-BRIE (Seine-et-Marne)

Eva LONY
Secrétaire de séance

Publication du compte rendu des délibérations le : 23 mars 2023
Délibération transmise au Représentant de l'État le : 23 mars 2023
Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.